Mamoudzou, le 8 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis septembre 2012, le gouvernement a saisi l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection Générale des Affaires Sociales d'une mission relative à la mise en place de la majoration du traitement des fonctionnaires à Mayotte. Le 27 mars dernier, le Préfet nous a informé que les ministères ont pris connaissance du rapport interministériel des inspecteurs généraux.

La mise en place de l'indexation a toujours été pour le SNUipp-FSU Mayotte la reconnaissance de l'égalité Républicaine pour les agents publics de l'outre-mer. Le SNUipp-FSU Mayotte retient que le Gouvernement a confirmé le début de la mise en œuvre de l'indexation des salaires avec effet au 1ier janvier 2013 et que le Préfet a assuré que la règle de l'uniformité du taux de l'indexation des salaires sera respectée.

De plus, le SNUipp-FSU Mayotte rappelle qu'en septembre 2012 le gouvernement a reconnu que « *les dispositifs de majoration du traitement ont pour objectif de compenser la cherté de la vie* » et que la mission d'Inspection Générale « *formulera des recommandations précises sur l'introduction d'un coefficient de majoration* » qui tiendra compte du principe « *d'équité entre les collectivités ultramarines* ».

Depuis le 3 avril 2013, une intersyndicale (CGT Mayotte, CISMA/CFDT, UD-FO, CFE/CGC, FSU, Solidaires, FAEN) s'est constituée, a proposé le rétablissement des dispositions de 1967 en ce qui concerne le niveau du coefficient de majoration (2.15) et indiqué les mesures liées à l'indexation qu'elle souhaite aborder lors des prochaines négociations.

Selon le Préfet, des « *discussions* » auront lieu à Paris vers la fin du mois d'avril, au minimum, sur la base du rapport des Inspecteurs Généraux et des travaux interministériels. Le SNUipp-FSU Mayotte souhaite que les décisions ultimes soient prises au plus tard à la fin du mois de mai 2013.

Le SNUipp-FSU Mayotte ne se fait pas d'illusions quant à la volonté du gouvernement et préconise une délégation représentative, compétente et limitée en nombre pour conduire au mieux les travaux au niveau parisien. Le silence du gouvernement sur le taux d'indexation qui devrait être discuté à Paris nous laisse d'ailleurs extrêmement dubitatif ...

Nous sommes conscients que l'unité syndicale, obtenue trop tardivement et au forceps, ne pourra influer fortement sur les négociations parisiennes, si ce n'est par une action forte, rapide et efficace rappelant l'urgence des contraintes du calendrier.

Rue Sarahangué - 97600 - Mamoudzou
Tel/fax : 0269618978 – Courriel : snu976@snuipp.fr